

JOURNAL DU LOT

POLITIQUE, LITTÉRAIRE, AGRICOLE ET COMMERCIAL

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi

BUREAUX

A CAHORS, IMPRIMERIE DE A. LAYTOU, RUE DU LYCÉE.

ABONNEMENTS

LES ABONNEMENTS sont des 1^{er} et 16 de chaque mois et se paient d'avance.

LOT ET DÉPARTEMENTS LIMITOPHES
Trois mois..... 5 fr.
Six mois..... 9 fr.
Un an..... 16 fr.

AUTRES DÉPARTEMENTS
Trois mois 6 fr., Six mois 11 fr., Un an 20 fr.

INSERTIONS

LES INSERTIONS sont reçues au Bureau du Journal du Lot et se paient d'avance

Annonces... 25 c la ligne
Réclamations... 50 c.

M. Hava, rue J.-J. Rousseau, 8
M. Laffie et C^o, place de la Bourse 8, sont seuls chargés à Paris de recevoir les annonces pour le Journal du Lot.

Envoyer avec la demande d'abonnement un bon de poste.

L'acceptation du 1^{er} numéro qui suit un abonnement fini est considérée comme un réabonnement. Avis de renvoyer ce numéro, quand on voudra se désabonner

La publication des Annonces Judiciaires et Légales est libre dans tous les Journaux du département.

Compagnie du Chemin de fer d'Orléans.—Service d'Été.

Tableau 2.	Omnibus mixte	Poste mixte	Omnibus mixte	Omnibus mixte (151)	Poste mixte	Omnibus mixte (405)	Poste mixte	Omnibus mixte	Omnibus mixte	Omnibus mixte	Omnibus mixte	Omnibus mixte	Poste mixte	Omnibus mixte
Cahors. — Départ.	5h10	12h25	5h40	8h41	5h49	7h40	PARIS. — Départ.	7h45	9h40	Monsempron-Libos. — Départ.	7h30	9h30	5h25	7h50
Mercuès. —	5 26	12 47	5 55	9 59	6 44	9 57	BORDEAUX. —	6 50	4 45	AGEN. — Arrivée.	9 59	6 44	5 37	7 57
Parnac. —	5 39	1 7	6 7	10 58	3 46	11 6	PÉRIGUEUX. —	8 36	5 16	Monsempron-Libos. — Arrivée.	7 48	3 31	6 20	8 19
Luzach. —	5 47	1 20	6 16	10 58	3 46	11 6	—	—	—	PÉRIGUEUX. — Arrivée.	4 05	5 46	6 7	8 49
Castelfranc. —	6 3	1 43	6 37	9 34	4 08	—	—	—	—	BORDEAUX. —	3 28	4 18	6 20	8 28
Puy-l'Évêque. —	6 17	2 »	6 49	9 34	4 08	—	—	—	—	RODEZ. —	3 28	4 18	6 20	8 46
Duravel. —	6 27	2 44	6 58	9 42	—	—	—	—	—	AURILLAC. —	9 42	—	7 2	9 »
Soturac Touzac. —	6 37	2 27	7 7	7 15	12 42	7 53	AGEN. — Départ.	5h50	2h	VIERZON. —	7 15	12 42	7 18	9 11
Fumel. —	7 1	2 44	7 19	12 39	4 39	3 4	Monsempron-Libos. — Arrivée.	7 15	2	PARIS. — Arrivée.	12 39	4 39	7 35	9 23
Monsempron-Libos. — Arrivée.	7 8	2 51	7 26	—	—	—	—	—	—	—	—	—	7 54	9 41

Cahors, le 20 Août 1874

La nomination de M. Leprovost Delaunay par les électeurs du Calvados ne nous afflige pas. C'est le triomphe de l'idée conservatrice, et il n'est douteux pour personne, après les affirmations des deux circulaires de l'honorable candidat, que les excellentes populations du Calvados ont voulu donner un appui au gouvernement du maréchal Mac-Mahon, dont M. Leprovost Delaunay s'est loyalement engagé à voter l'organisation.

Les prétentions radicales déclinent, et ce qui monte c'est le sentiment de la défense commune contre l'anarchie, le radicalisme et l'impérialisme.

Il est probable que toutes les réélections vont avoir le même caractère. Cela devra donner à réfléchir aux conservateurs fourvoyés dans les régions du centre-gauche, et aux membres de l'extrême-droite honnêtement immobilisés dans la poursuite de l'impossible. Si ces esprits égarés reviennent vers leurs vrais amis, la reprise des séances de l'Assemblée nationale n'apparaîtra plus, pour la fin de l'année, comme une menace et un péril.

C'est donc à tort qu'on attribuerait un caractère impérialiste à la nomination de M. Leprovost Delaunay, ancien préfet très estimé et très aimé des électeurs qui l'ont porté. Suivant nous, et d'accord avec tous les organes du gouvernement, il n'y a là qu'une protestation, claire et indiscutable contre le désordre.

La reconnaissance du Gouvernement de Madrid par l'Allemagne, l'Angleterre, la Belgique et la France est un fait accompli. La Russie fait la sourde oreille, mais elle suivra, ainsi que l'Autriche. Cela portera-t-il grand service au maréchal Serrano? Personne ne le croit. L'incident de la reconnaissance n'enlèvera ni une arme, ni un soldat à Don Carlos. Ce qui pourrait seulement modifier la situation, ce serait la proclamation du prince Alphonse, fils de la reine Isabelle. Il n'y a rien d'improbable, assure-t-on, dans cette éventualité.

Correspondance

DU JOURNAL DU LOT

Versailles, 18 août 1874.

En ce moment tout l'intérêt est en province. Depuis que nos députés sont allés jouer du soleil et de la liberté, ce pauvre Versailles est triste et désolé.

Le départ du Président de la République est venu lui porter le dernier coup, aussi l'histoire de Versailles, dans le passé comme de nos jours, peut se résumer dans ces deux mots : Grandeur et décadence ! Jeudi prochain, cependant, les abords de l'Assemblée présenteront un peu de cette animation si ordinaire pendant le temps de la session parlementaire. Pour la seconde fois, en effet, la commission de permanence tiendra séance, et il est probable qu'elle aura à s'occuper des questions politiques assez importantes.

La gauche, par l'organe de M. de Mahy son porte voix ordinaire, son leader officiel, interrogera le gouvernement sur l'évasion de Bazaine, les arrestations de Marseille, la suspension du journal l'Égalité, et le retard apporté sur certains points, dans le dépôt des listes électorales. Voilà, je pense, les quatre points principaux sur lesquels se porteront les efforts de la gauche. Il est possible aussi que le gouvernement soit questionné sur la suspension du conseil municipal de Narbonne, sur la reconnaissance du gouvernement espagnol et sur l'affaire de l'Orénoque. Quant à la reconnaissance du gouvernement espagnol, voici la vérité sur l'état de la question. Cette reconnaissance est une affaire décidée en principe ; mais elle ne deviendra réelle que le jour où l'ambassadeur d'Espagne à Paris, le marquis Vega de Armijo aura présenté ses lettres de créance au Président de la République en audience solennelle. Ce jour-là seulement le gouvernement du maréchal Serrano sera officiellement reconnu par la France. Immédiatement après cette reconnaissance, notre ambassadeur à Madrid présentera de son côté au gouvernement espagnol ses lettres de créance et les relations diplomatiques seront de cette façon rétablies entre les deux nations. Notre envoyé extraordinaire à Madrid est M. le comte de Bouillé, actuellement en congé depuis un an. Dans le cas où M. de Bouillé ne retournerait pas à Madrid, ce qui est fort probable, un nouvel ambassadeur serait immédiatement désigné.

Plusieurs journaux ont annoncé que Don Carlos avait adressé son manifeste aux puissances européennes sauf à la Turquie. Je crois pouvoir donner à cette nouvelle le plus formel démenti, le gouvernement français, en ce qui le concerne, n'a reçu aucune communication de cette exception.

Le maréchal de Mac-Mahon poursuit son voyage au milieu de l'accueil le plus empressé des populations. De leur côté, les troupes qu'il a passées en revue, l'ont acclamé à plusieurs reprises, lui prouvant que malgré certains on-dit malveillants il n'avait rien perdu de sa popularité. Le maréchal a été reçu à Laval avec le même empressement qu'à Mans. Il a dû repartir pour St-Malo.

Il est inexact que l'Impératrice d'Autriche ait traversé Paris, aujourd'hui.

Le mouvement préfectoral annoncé, n'aura pas lieu avant une quinzaine de jours. A ce propos, je crois pouvoir dire qu'il n'est pas question du changement de M. de Nadaillac.

P. S. — Au moment de clore ma lettre, je suis bien aise de voir que la Presse, soit de mon avis, au sujet de l'évasion de M. Bazaine.

Voici en effet la note importante que publie ce journal en réponse au long récit publié ce matin par le Figaro, récit attribué à M^{me} Bazaine :

On est certain maintenant que le maréchal Bazaine s'est évadé avec la complicité et la connivence de la plupart des gardiens du fort Sainte-Marguerite.

Nous croyons savoir que les charges les plus accablantes pèsent sur certains employés de la prison et que l'enquête révélera des détails fort peu honorables pour certains des complices de l'évasion.

Le voyage du Maréchal.

Parti le 16 au soir de Versailles, le Maréchal arrivait au Mans le 17, à minuit 40. Il était accompagné du général Gresley et du colonel Broye, son aide-de-camp. A la gare du Mans, l'attendaient M. le préfet de la Sarthe, la municipalité de la ville, MM. Caillaux, ministre des travaux publics, marquis de Talhouët Vetillard, député du département. Malgré l'heure avancée, une foule énorme stationnait autour de la gare et dans les rues de la ville. Celles de ces rues que devait traverser le Maréchal pour se rendre à la Préfecture où il a passé la nuit, étaient pavisées et brillamment illuminées.

Le Maréchal était en habit civil. A son arrivée sur la place des Halles, il a été accueilli par un feu d'artillerie, au bruit des fanfares de la musique et des acclamations chaleureuses et répétées d'une foule sympathique.

Ce matin, dès 5 heures, les salves de l'artillerie et les cloches des paroisses, sonnait à toute volée, réveillaient la ville du Mans.

A 7 heures 1/2, le Maréchal en grand uniforme, et portant le grand cordon de la Légion d'honneur, quittait l'hôtel de la Préfecture et visitait tout d'abord le quartier militaire, puis il se rendait à l'hôpital.

Dans la salle réservée aux soldats de la garnison, le chef de l'Etat a interrogé avec une touchante sollicitude plusieurs militaires malades. Il était accompagné du préfet, des députés et d'un grand nombre de fonctionnaires. Il a voulu tout voir, guidé par les administrateurs et entouré des sœurs hospitalières. On a beaucoup remarqué, au milieu de ces saintes filles, une religieuse qui portait la médaille que son dévouement, pendant la dernière guerre, lui a méritée.

Puis le Maréchal et son cortège ont successivement visité la filature Bary, vaste établissement qui donne du travail à près de 350 personnes, et la fonderie Dore, où se fabriquent en quantité les projectiles d'artillerie. A la filature, on a présenté au chef d'Etat deux ouvriers mutilés pendant la dernière guerre. Le Maréchal a fait prendre leurs noms pour la médaille militaire, et leur a laissé, en attendant, des marques de sa générosité.

Il est ensuite retourné à la préfecture, où le préfet lui a présenté les fonctionnaires de son département et un grand nombre de maires venus de toutes parts pour le saluer.

Le conseil général de la Sarthe a exprimé par une adresse de félicitations ses sentiments de sympathie pour l'illustre soldat.

On a beaucoup remarqué que dans cette adresse était contenue l'espérance que « sous l'égide et la protection du Maréchal on constituerait enfin le gouvernement de la France. »

Après le déjeuner, le Maréchal a passé en revue les troupes de la garnison : 31^e de ligne, un régiment d'artillerie, un escadron du train et la gendarmerie départementale.

A 2 heures, la revue était terminée ; à 2 heures 50 le Maréchal montait dans un train spécial qui l'emmenait à Laval.

Pendant tous les épisodes de ce voyage, la population du Mans n'a cessé de prodiguer au chef de l'Etat des marques chaleureuses de sympathie.

Ce voyage si bien commencé se continuera au milieu du même empressement. Il nous est permis de tirer de cet heureux début une moralité, et cette moralité est celle-ci :

La France travailleuse, la vraie France est en train de prouver que le Septennat n'est pas un vain mot comme le prétendent les partis dont il contrarie les projets, mais une belle et bonne réalité vivante.

(Courrier de Tarn-et-Garonne).

Revue des Journaux

Patrie.

Nous trouvons dans l'Union de l'Ouest, qui est, comme on le sait, le journal de M. de Cumont, une note inspirée par les membres du centre droit, faisant partie de la réunion Colbert et qui semble comme un manifeste des députés appartenant à cette fraction de la Chambre.

Cette note déclare très nettement qu'après la lettre du comte de Chambord, qui a jeté, disent les rédacteurs de ce document, un trouble exagéré peut-être, le rétablissement du trône légitime étant devenu impossible, et les princes d'Orléans ayant refusé, le 20 novembre, la régence qui leur était offerte, le groupe Colbert, dont font partie MM. de Kerdel, de Meaux, de Ségur, de Sugny résolurent de voter les lois constitutionnelles.

« A la rentrée, ajoute la note en question, la réunion Colbert se retrouvera ce qu'elle est aujourd'hui. Sachant qu'en politique on ne doit pas essayer l'impossible, et qu'il faut admettre l'inévitable, elle remplira intégralement et dans l'esprit qui les a dictés, les engagements stipulés le 20 novembre, elle ne reculera devant aucun effort pour préserver le pays des périls extérieurs et intérieurs que lui ferait courir une Assemblée unique succédant à l'Assemblée nationale et devenant une Convention. »

« Aucun des membres de la réunion ne fera défaut le jour où il s'agira de voter les pouvoirs du maréchal. »

Nous accueillons cette note avec beaucoup de satisfaction et nous félicitons les membres du groupe Colbert de la décision qu'ils ont prise. Nous ne doutons pas qu'ils y persévèrent et qu'à la rentrée ils ne votent effectivement les lois constitutionnelles. On pourra ainsi donner au pays la sécurité politique et sociale que tous les efforts des gauches ont jusqu'ici concouru à lui enlever ou à lui refuser.

Français.

Le bruit a couru que le Pape était disposé à nommer de nouveaux cardinaux, et à ce propos on a parlé de la disposition où serait le Saint-Siège d'appeler dans le Sacré-Collège un ou plusieurs représentants de l'épiscopat des Etats-Unis. Il y a déjà plusieurs années, le président Lincoln envoya à Rome près le Saint-Siège un chargé d'affaires extraordinaire avec la mission de solliciter du Pape la création de cardinaux américains. Le chargé d'affaires se présenta d'abord au cardinal Antonelli, qui opposa plusieurs difficultés : la tradition, les usages, l'éloignement, la nature même de la charge cardinalice qui fait du Sacré-Collège le conseil permanent du Souverain Pontife, la nécessité de réunir rapidement les cardinaux pour le Conclave, etc. Mais le diplomate américain chercha à lever ces difficultés une à une. La tradition et les usages, bien que respectables, pouvaient céder devant l'accroissement de la splendeur de l'Eglise. L'éloignement ne devait plus être compté, car il n'existait plus. En effet, il en était, lui, le diplomate, à son septième ou huitième voyage en Europe. Il

avait mis neuf jours pour venir de New-York à Southampton et cinq de Southampton à Rome, et jadis un cardinal ayant à se rendre de Séville ou de Londres dans la ville éternelle devait bien employer trois mois et plus à un tel voyage. Les cardinaux, résidant en France, en Autriche, en Espagne, en Portugal, en Belgique, etc., n'avaient ni plus ni moins de faculté que n'auraient des cardinaux américains pour donner leur avis au Pape qui les consulterait. Quant aux Conclaves, l'instantanéité du télégraphe permettait à l'Amérique entière de connaître les événements de Rome en même temps que l'Europe, et la rapidité croissante des communications rendait très-probable d'ici à peu la possibilité pour un cardinal américain de s'unir au Sacré-Collège dans ces circonstances. Le cardinal Antonelli ne parut pas se rendre, dit-on, à l'argumentation du diplomate; mais il le combla de bonnes grâces et le conduisit chez le Saint-Père. Pie IX se montra très-touché de la démarche du président Lincoln, loua son dessein et dit à peu près ces paroles: « Je serais heureux de créer des cardinaux américains, et si je considère que je suis le premier homme assis sur la chaire de Saint-Pierre qui soit allé en Amérique, je me dis que Dieu me permettra peut-être de réaliser le vœu du président Lincoln, ce vœu qui est aussi le mien. »

Le *Journal de Florence* ajoute que « des négociations s'ouvrirent sur ce grave sujet, mais qu'elles furent interrompues, soit par l'assassinat du président Lincoln, soit par la difficulté de s'accorder quant au choix des personnes. Un des prélats les plus considérables de l'Amérique, l'archevêque de Baltimore, ne tarda pas, d'ailleurs, à succomber aux fatigues de l'apostolat. » Ce qui a sans doute donné lieu au bruit que Pie IX serait disposé à revenir aux idées de la création d'un cardinal américain, c'est que *New-York Herald* ayant publié un article sur ce sujet, le *Journal de Florence* s'en est très-particulièrement occupé.

Presse

Le Père Hyacinthe a donné sa démission de curé de Genève. Cette démission est considérée comme le coup de grâce donné à l'organisation d'une secte qui ne pouvait avoir aucun avenir. Battue en brèche par les véritables catholiques, par les protestants, par les librepenseurs, elle ne satisfaisait personne et mécontentait tout le monde. Sans valeur religieuse et sans portée philosophique, elle n'était qu'un compromis hybride entre des principes absolument contradictoires.

Le Père Hyacinthe n'a pas tardé à douter de son œuvre et à se repentir de ses coupables illusions. Il a compris lui-même que le temps des Luther et des Calvin était passé, et qu'un prêtre catholique ne se dérobait pas impunément à l'autorité du Pape et de l'Eglise. Pour avoir voulu méconnaître l'infaillibilité de Pie IX, il s'est vu aux prises avec la prétendue infaillibilité de Mgr Carteret. Le conseil d'Etat genevois a montré encore plus d'absolutisme que le Vatican, et a signifié qu'il entendait traiter le nouveau curé comme un simple fonctionnaire aux ordres et à la discrétion de l'Etat.

Le Père Hyacinthe, qui se croyait naïvement investi d'une sorte d'épiscopat libre et indépendant, a voulu secouer le joug; mais il s'est heurté contre des obstacles insurmontables.

Réformateur timide et schismatique, inconscient avec lui-même, il n'a pas même osé en appeler au peuple; il n'a pas essayé de faire tressaillir la libre démocratie. Aristocrate par ses goûts et par ses relations, il s'est cantonné dans la haute société protestante de Genève sans se mettre en contact avec l'élément populaire. Son incontestable éloquence a eu pendant un certain temps un vrai succès de curiosité, et on l'a écouté comme on écoute un artiste célèbre. Mais des périodes oratoires, si sonores, si harmonieuses qu'elles soient, ne sauraient prévaloir contre la logique ni contre la force des choses. On n'a pas tardé à constater le vide et l'incohérence d'une doctrine qui ne repose, en définitive, que sur la fantaisie individuelle et qui ne représente pas plus l'autorité que la liberté.

En même temps la discorde s'est introduite dans la petite Eglise, les polémiques échangées entre M. l'abbé Quily, curé de Chêne et le Père Hyacinthe ont pris le caractère le plus violent et le plus acerbe. Le démagogue Cluseret s'est mis aussi de la partie et a insulté l'infortuné curé de Genève en termes excessifs. Ces invectives appliquées par les démocrates de l'endroit n'ont pas manqué d'affliger l'esprit impressionnable de l'ancien prédicateur de

Notre-Dame de Paris. N'ayant pour lui ni le peuple, ni le gouvernement, désavoué par ses nouveaux comme par ses anciens coreligionnaires, également suspect à Genève et à Rome, traité de schismatique par les uns, et d'ultramontain par les autres, il a senti que le terrain lui manquait. Les anxiétés du remords ont fait naître dans son âme des scrupoles, et il est entré en contradiction avec lui-même.

Après avoir stigmatisé l'institution de la confession oriculaire qu'il qualifiait d'institution impure, il l'a recommandée expressément du haut de la chaire de l'église de Saint-Germain. Après avoir préconisé une rupture complète avec Rome, il a fait une retraite dans un couvent de Chartreux.

Enfin il a donné sa démission de curé de Genève en déclarant dans sa lettre au président et aux membres du conseil d'Etat du canton que l'esprit qui prévaut dans la nouvelle église n'est ni catholique en religion ni libéral en politique.

Tel est le dernier mot de cette tentative de réforme dont on avait fait tant de bruit et qui expire dans l'impuissance et la déconsidération. Le Père Hyacinthe en voyant s'écrouler l'échafaudage de ses ambitions plus qu'étranges, ne doit-il pas se frapper la poitrine et regretter le temps où, honoré par tous les catholiques comme un des plus éloquents apôtres du dix-neuvième siècle, il tenait suspendues à sa puissante et majestueuse parole des foules aussi respectueuses que convaincues? Celui qui aurait pu être un second Lacordaire, n'est pas même un abbé Chatel.

Informations

Voici, d'après le *Temps*, l'itinéraire qu'a suivi M. Bazaine à partir de son arrivée à Gènes.

De cette ville, M. Bazaine et ses compagnons se sont rendus à Milan, de là à Côme, de Côme à Colico, Chiavenna; ils ont passé le Splügen le jeudi, pris le chemin de fer à Coire et sont arrivés à Constance dans la même journée.

Le vendredi, M. Bazaine, sa femme et M. Alvarez de Roll se sont rendus au château d'Arenenberg, où ils ont rendu visite à l'impératrice et à son fils. L'entrevue a été très-cordiale. Le prince impérial s'est jeté dans les bras de l'ex-maréchal.

D'Arenenberg, M. Bazaine s'est dirigé sur Cologne, où il est arrivé vendredi soir.

On lit dans la Liberté :

Un fait curieux et absolument historique rappelé par la *Patrie* et qui vient appuyer ce que nous avons déjà dit.

Pendant tout le cours de son incarcération et de son procès à Trianon, le maréchal Bazaine, pendant les loisirs que lui laissaient les soins de sa défense, soivait avec une attention extrême les péripéties de la lutte engagée en Espagne entre les carlistes et les républicains; il pointait sur la carte les marches et les opérations des belligérants, critiquait avec vivacité les fautes commises et indiquait les mouvements stratégiques que, d'après lui, on aurait dû exécuter.

Le maréchal conclut enfin en s'écriant: « Décidément, il n'y a que moi qui pourrais mener cela à bonne fin! »

Nous le répétons, ce fait est de la plus grande exactitude et semble donner raison à ceux qui prétendent que le maréchal Bazaine se disposerait à prendre une part active à la guerre d'Espagne.

La *Gazette de Cologne* donne les détails suivants, qu'elle dit authentiques, sur la façon dont le maréchal a agi pour s'évader :

« De son salon, le captif devait, pour arriver sur la terrasse, passer un pont, et au bout du pont descendre quelques marches. Le pont était limité des deux côtés par un mur. D'un côté se tenait la sentinelle. Au-dessus du pont on avait tendu une toile pour protéger les passants contre les rayons du soleil; la toile cachait les personnes qui se trouvaient sur le pont à celles qui se trouvaient au pied de l'escalier.

« A la pointe sud-est de l'île, qui est coupée à pic, le maréchal avait établi un jardinot où il travaillait souvent, arrosant ses haricots et se donnant beaucoup de mouvement, car c'est là

qu'il avait l'intention de réaliser son projet d'évasion.

« A une avance de ce jardinot, le maréchal découvrit un jour une rigole qui servait autrefois à l'écoulement des eaux, et qui, maintenant, était remplie de rocailles et murée en partie. Le maréchal travailla jour après jour pour enlever la maçonnerie qui fermait la rigole. Jour après jour, il dut essayer de dissimuler aux yeux de ses surveillants, au moyen de pierres et de mottes de terre, le travail qu'il accomplissait. Enfin la percée fut achevée.

« Il fallait attacher en dedans du trou deux forts barreaux de fer, attacher aux barreaux une corde, et l'on avait moyen de descendre. Dans la rigole même, il y avait la place nécessaire pour cacher jusqu'au jour convenu la corde. La difficulté était de parvenir jusqu'à la rigole sans être vu. Tous les soirs, Marchi accompagnait le prisonnier de la terrasse et en passant par le pont, jusqu'à la porte du salon. Puis la porte était fermée par les gardiens, et une évasion était impossible. Le maréchal résolut de compter sur un heureux hasard et d'attendre la lettre écrite par sa femme avec de l'encre sympathique.

« Lorsque, vers dix heures du soir, au 10 août, Bazaine arriva au pont, en compagnie de Marchi, il le pria à plusieurs reprises de ne pas se donner la peine d'aller plus loin : la distance qui les séparait du salon était petite, il était inutile que Marchi montât les degrés de l'escalier. Marchi se laissa persuader. Le maréchal monta seul les degrés, passa le pont dont la toile le déroba quelque temps aux regards, feignit d'ouvrir et de fermer la porte, qui fut fermée après par les gardiens, sauta par dessus le mur à gauche du pont, descendit par un banc qui diminuait la hauteur de l'autre côté, se glissa rapidement le long du rempart, atteignit la rigole, et la première difficulté était vaincue.

« Une corde à nœud fut rattachée à la corde déjà attachée aux barreaux et puis commença la descente de 80 pieds. Le maréchal, qui avait longtemps exercé ses forces dans la captivité par la gymnastique, s'était muni d'une de ces ceintures dont se servent les pompiers; un crochet en fer était attaché sur le devant de la ceinture, le maréchal le suspendait aux nœuds de la corde lorsqu'il avait besoin de se reposer. Arrivé à mi-hauteur, il aperçut une lumière : c'était le signal donné par sa femme. »

M. de Forcade La Roquette, l'ancien ministre de Napoléon III, est mort samedi matin, au cercle de l'hôtel de la Reynière, situé comme on le sait au coin de la rue Boissy-d'Anglas et de l'avenue Gabriel.

C'était le frère utérin du maréchal de Saint-Arnaud.

Né en 1820, à Paris, il fut reçu docteur en droit en 1846 et le coup d'Etat du 2 décembre le trouva avocat; il fut nommé maître des requêtes au conseil d'Etat lors de la réorganisation de ce corps, puis il devint successivement directeur général des forêts, directeur général des douanes et conseiller d'Etat.

M. de Forcade ne fut pas au-dessous de ces importantes fonctions et au mois de novembre 1860, il fut nommé ministre des finances; c'est lui qui émit les 300,000 obligations trentenaires, plus tard couvertes par M. Fould en même temps que le 4 1/2 0/0.

En quittant le ministère, il fut nommé sénateur; en 1868, il remplaça M. Béhic comme ministre des travaux publics et au mois de décembre de la même année, il succéda à M. Pinard à l'intérieur; à la suite des élections de 1869, de la lettre des 116 et du manifeste impérial, il donna sa démission, mais en raison de la prorogation de la Chambre, il exerça le pouvoir jusqu'au 2 janvier 1870.

Après le 4 septembre, M. de Forcade s'est surtout occupé des questions économiques.

Espagne.

Don Carlos vient d'adresser aux puissances chrétiennes de l'Europe une proclamation dont le texte a été communiqué par le correspondant du *New-York Herald* au *Figaro*, auquel nous l'empruntons :

Aux Puissances chrétiennes.

Roi d'Espagne par le droit, et régnant de fait dans une vaste étendue de la Monarchie, je m'adresse aux puissances chrétiennes, qui ne sauraient rester indifférentes au sort d'une grande nation dont les destinées influent certainement sur les destinées du monde.

Je veux être connu; je veux être jugé sur mes

actes et non sur les calomnies répandues contre moi. — Je veux que la chrétienté, si elle doit prononcer entre le gouvernement innommé de Madrid et moi, sache bien l'abîme qui sépare le roi légitime de l'iniquité de quelques aventuriers transformés en dictateurs.

J'ai obéi à la voix du devoir et du patriotisme en confiant à la fortune des armes la revendication de ma couronne après avoir épuisé tous les moyens pacifiques pour sauver mon pays bien-aimé des horreurs imminentes d'un 93 espagnol. — Dieu m'a favorisé, j'ai obtenu le véritable plébiscite; ce que des milliers d'Espagnols scellent chaque jour de plus pur de leur sang.

Sans armes, sans argent, l'Europe le sait, j'ai formé une armée avec les éléments que me fournissent l'abnégation et l'enthousiasme d'un grand peuple, j'ai vaincu l'ennemi partout où il m'a présenté le combat.

Le lui ai offert moi-même, et je n'ai reculé qu'une fois devant une artillerie dix fois supérieure en nombre, incomparable en portée. Et la retraite stratégique de Bilbao, dans laquelle je n'ai perdu ni un homme, ni un canon, est pour revanche éclatante la victoire d'Abarzuza. Mes avant-gardes sont aux portes de Madrid, et l'heure est proche où j'aurai complètement anéanti cette armée de la République que l'on cherche vainement à opposer à la marche de nos victoires. Mes ennemis traduisent leur impuissance par le vol, l'assassinat et l'incendie, qu'ils décrètent tout ouvertement et auxquels ils se livrent de sang-froid.

Après avoir ruiné le pays par leurs fatales ambitions, ils le déshonorent par leurs crimes, le tuent par leur barbare ineptie. L'Espagne sait comme je me suis comporté vis-à-vis d'eux; j'en appelle à ceux qui ont été mes prisonniers avant la bataille d'Abarzuza. Eux, qui sont Espagnols, diront comme je les ai traités. Rendant toujours justice au courage de ceux mêmes qui m'ont combattu, recevant à ma table les simples chefs de bataillon, adoucissant leur sort et finissant toujours par les mettre en liberté ou par les échanger sur la simple promesse verbale qu'il me serait rendu un nombre égal de mes prisonniers, et cela je l'ai fait malgré la déportation sous les climats meurtriers appliquée à nos prisonniers tombés entre leurs mains ou retenus par eux comme otages au milieu de paisibles populations.

Mais un jour est venu, et nos ennemis ont ravagé nos champs, incendié nos villages, assassiné nos blessés et commis toute espèce d'horreurs. Je ne pouvais pas le tolérer et j'ai soumis les coupables aux rigueurs de la justice; mais, bien que les assassins et tous les incendiaires aient été condamnés à mort, je n'ai permis d'en exécuter qu'un sur dix déclarant que, protecteur des intérêts et de la vie de mes peuples, je voulais, même ici, les épargner. Impuissants à autre chose et aussi lâches que vils, ils ont recours à la calomnie, — m'accusant devant l'Europe, le monde, d'actes de vandalisme que seuls ils sont capables de commettre.

Je proteste contre ces mensonges; si les gouvernements et les cabinets veulent savoir la vérité — qu'ils envoient des représentants sur le théâtre de nos opérations. — Les ruines d'Abarzuza, de Sabales, de Villatuerta sont autant de témoins de ce que j'affirme. Ils verront ces ruines, ils jugeront et ils saura ainsi par eux la discipline qui règne dans mon armée, le gouvernement paternel dont j'ai doté ces provinces, les acclamations qu'elles me prodigent, même sous le coup de l'oppression énorme que je frappe sans pitié les personnes, les biens et les familles!

J'ai hésité — j'hésite encore — à user de représailles en adoptant contre tous ceux qui ne sont pas directement en armes contre moi de semblables mesures; mais, si on m'y oblige, je puiserais dans mes sentiments de justice la force nécessaire pour résister aux élans de mon cœur généreux, et je serai d'autant plus sévère que j'aurai plus longtemps usé de clémence.

Les renseignements authentiques que les représentants pourront puiser sur place et pour la recherche desquels j'accorderai toutes les facilités, vautront mieux pour l'équité que les fausses données que répand à plaisir leur régime de terreur qui a organisé par décret le monopole de mensonge. On a été jusqu'à m'accuser d'avoir fait fusiller un étranger pour le fait seul d'avoir été le correspondant d'un journal. — C'est faux.

Un Allemand, le revolver au poing, à la tête d'une bande incendiaire, pris à l'entrée du village Villatuerta, a été condamné par un conseil de guerre et passé par les armes. Ce que l'on a fait là — est bien fait, — je le maintiens, et, en pareilles circonstances, on agira de même si l'on a à juger, comme ici, un incendiaire et un espion. Du reste, un étranger, qui prend part à une guerre civile, se place par le fait et dehors des lois internationales de la guerre, et s'expose à en subir les conséquences.

Pour ma part, et afin d'éviter des complications internationales, j'ai donné dès le début de la campagne, les ordres les plus formels pour défendre d'admettre dans les rangs de mon armée les soldats et officiers étrangers qui s'offraient en masse à combattre ma cause. J'ai dit à l'Espagne, dans mon manifeste de mon quartier royal le 16 juillet dernier, quelles sont mes vues de gouvernement, de finances, de ré-

ligion et de politique internationale. Je confirme ici toutes ces déclarations. Mon drapeau est celui de l'ordre.

Tous les progrès légitimes, toutes les améliorations morales et matérielles, tiennent sous ses larges plis. Ceux-là qui sont venus en ressentent déjà les bienfaits, qui s'étendent bientôt sur l'Espagne et sur les colonies. Le gouvernement de la République est mort, et lui-même se déclare vaincu. Tous les organes, tous les amis du dedans et du dehors appellent une intervention étrangère comme l'espérance suprême, comme dernière ancre de salut, et cela parce qu'il n'y a pas en Espagne de force à opposer à mon armée qui s'avance — expression et enthousiasme de la volonté nationale. — Ceci dit tout.

Je ne crois pas qu'aucun gouvernement se décide à soutenir une cause si complètement perdue, à combattre avec les fauteurs de crimes aussi abominables et de s'associer à une politique dont la trahison fait la base, et la rapacité le mobile. — Toutefois, si une intervention venait à se produire, — fort de notre foi et de notre amour pour la patrie, nous l'attendrions avec sérénité comme nous attendions, au début de la campagne, les bataillons de l'armée républicaine, alors que nous n'étions qu'une poignée d'hommes que nous manquions à peu près de tout.

Evocant le souvenir des martyrs de l'indépendance, nous combattrions pour la victoire, ou nous saurions jusqu'au dernier mourir au pied de nos canons, en criant : Vive l'Espagne ! Mais, non, il n'y aura pas d'intervention ; mes sentiments conciliants m'en donnent la confiance, — je suis plein de foi dans l'impartialité des puissances chrétiennes et je sens dans mon cœur que Dieu est avec nous.

Je désire entretenir avec les nations les relations les plus cordiales, et, gardien de l'honneur de l'Espagne, je chercherai à sauvegarder la dignité et la grandeur que je veux lui rendre, et qui sont le plus sûr garant de la paix dont elle a besoin.

De mon quartier royal.

Lequeitio, 6 août 1874.

Signé : CARLOS.

LES DIVISIONS MILITAIRES DE LA FRANCE

Le Journal officiel de ce matin promulgue un décret du président de la République, partageant la France en dix-huit régions, pour l'organisation de l'armée active, de la réserve de l'armée active, de l'armée territoriale et de sa réserve :

La 1^{re} région, chef-lieu Lille, comprend les départements du Nord et du Pas-de-Calais.

La 2^e région, chef-lieu Amiens, comprend les départements de l'Aisne, de l'Oise, de la Somme, de Seine-et-Oise (arrondissement de Pontoise) et de la Seine (cantons de Saint-Denis et de Pantin, 10^e, 19^e et 20^e arrondissements de Paris).

La 3^e région, chef-lieu Rouen, comprend les départements du Calvados, de l'Eure, de la Seine-Inférieure, de Seine-et-Oise (arrondissements de Nantes et de Versailles) et de la Seine (cantons de Courbevoie et de Neuilly, 1^{er}, 7^e, 8^e, 9^e, 15^e, 16^e, 17^e et 18^e arrondissements de Paris.)

La 4^e région, chef-lieu Le Mans, comprend les départements d'Eure-et-Loir, de la Mayenne, de l'Orne, de la Sarthe, de Seine-et-Oise (arrondissement de Rambouillet) et de la Seine (cantons de Villejuif et de Sceaux, 4^e, 5^e, 6^e, 13^e et 14^e arrondissements de Paris.)

La 5^e région, chef-lieu Orléans, comprend les départements du Loiret, de Loir-et-Cher, de Seine-et-Marne, de l'Yonne, de Seine-et-Oise (arrondissements d'Etampes et de Corbeil) et de la Seine (cantons de Charenton et de Vincennes 2^e, 3^e, 11^e et 12^e arrondissements de Paris).

La 6^e région, chef-lieu Châlons-sur-Marne, comprend les départements des Ardennes, de l'Aube, de la Marne, de Meurthe-et-Moselle, de la Meuse et des Vosges.

La 7^e région, chef-lieu Besançon, comprend les départements de l'Ain du Doubs, du Jura, de la Haute-Marne, du Haut-Rhin, de la Haute-Saône et du Rhône (canton de Neuville, 4^e et 5^e arrondissements de Lyon).

La 8^e région, chef-lieu Bourges, comprend les départements du Cher, de la Côte-d'Or, de la Nièvre, de Saône-et-Loire et du Rhône (arrondissement de Villefranche).

La 9^e région, chef-lieu Tours, comprend les départements de Maine-et-Loire, d'Indre-et-Loire, de l'Indre, des Deux-Sèvres et de la Vienne.

La 10^e région, chef-lieu Rennes, comprend les départements des Côtes-du-Nord, de la Manche et d'Ille-et-Vilaine.

La 11^e région, chef-lieu Nantes, comprend les départements du Finistère, de la Loire-Inférieure, du Morbihan et de la Vendée.

La 12^e région, chef-lieu Limoges, comprend

les départements de la Corrèze, de la Creuse, de la Dordogne et de la Haute-Vienne.

La 13^e région, chef-lieu Clermont-Ferrand, comprend les départements de l'Allier, de la Loire, du Puy-de-Dôme, de la Haute-Loire, du Cantal et du Rhône (cantons de l'Arbresle, Condrieu, Limonest, Mornant, Saint-Symphorien, Saint-Laurent et Vaugneray).

La 14^e région, chef-lieu Grenoble, comprend les départements des Hautes-Alpes, de la Drôme, de l'Isère, de la Savoie, de la Haute-Savoie et du Rhône (cantons de Givors, Saint-Genis-Laval, Villeurbanne, 1^{er}, 2^e, 3^e et 6^e arrondissements de Lyon).

La 15^e région, chef-lieu Marseille, comprend les départements des Basses-Alpes, des Alpes-Maritimes, de l'Ardèche, des Bouches-du-Rhône, de la Corse, du Gard, du Var et de Vaucluse.

La 16^e région, chef-lieu Besançon, comprend les départements de l'Aude, de l'Aveyron, de l'Hérault, de la Lozère, du Tarn et des Pyrénées-Orientales.

La 17^e région, chef-lieu Toulouse, comprend les départements de l'Ariège, de la Haute-Garonne, du Gers, du Lot, de Lot-et-Garonne et de Tarn-et-Garonne.

La 18^e région, chef-lieu Bordeaux, comprend les départements de la Charente-Inférieure, de la Gironde, des Landes, des Basses-Pyrénées et des Hautes-Pyrénées.

Chacune de ces dix-huit régions comprend huit subdivisions de régions. Le commandement territorial est confié à chaque commandant de corps d'armée dans la circonscription de sa région, telle qu'elle est déterminée par ledit décret, sauf les modifications transitoires pour Paris et Lyon.

Transitoirement et jusqu'à la promulgation d'une loi sur la justice militaire qui a été déposée sur le bureau de l'Assemblée, les commandants de corps d'armée prendront le titre de commandant de tel corps d'armée, et de telle division militaire, la division prenant le même numéro que le corps d'armée.

Transitoirement également et jusqu'à la constitution des commandements de Paris et de Lyon, demandée par une loi à l'Assemblée nationale, le département du Rhône sera attaché au commandement du 14^e corps et de la 14^e division militaire, et les départements de la Seine et de Seine-et-Oise constitueront une 20^e division militaire sous le commandement de M. le gouverneur de Paris.

Chronique locale

et méridionale.

Par décision de M. le ministre de la guerre, il ne sera point mis, cette année, de chevaux ou mulets de l'armée en dépôt chez les cultivateurs.

La correspondance en franchise vient d'être accordée entre les préfets et les sous-préfets d'une part, et les délégués de l'administration faisant partie des commissions chargées d'établir les listes électorales d'autre part.

Les correspondances seront contre-signées de la manière suivante :
Le délégué de l'administration au sein des commissions électorales.
(Signature).

Pour celles mises sous enveloppe, on ajoutera ces mots : *Fermé par nécessité.*

On nous écrit de Promilhanes :
Promilhanes, le 17 août 1874.

Monsieur le Rédacteur,

La journée du 16 août 1874 restera gravée de longues années dans la mémoire des habitants de Beauregard. Une fête splendide avait lieu. C'était la plantation de la croix de la mission prêchée par les RR. PP. capucins, le R. P. Antonin et le R. P. Rémi, de la maison de Cahors.

Depuis longtemps cette fête était attendue. Il fallait une croix, et une croix monumentale. Toutes les bourses se sont ouvertes ; on y a puisé largement, jusqu'à la privation.

A 3 heures, la cérémonie commence, c'est la distribution des croix. Tous les officiers de l'église les employés à la cérémonie, les chanteurs en grand nombre sont faits chevaliers du Christ. Le R. P. Antonin monte en chaire, indulgentie les objets de piété et en particulier

toutes ces croix.

Les Vêpres sont chantées avec un ensemble et une majesté qui déjà émoionnent l'assistance que l'on évalue à 3.000 personnes.

La procession commence au chant de cantiques en l'honneur du divin Crucifié. Le Christ, de grandeur plus que naturelle, est déjà fixé sur la croix, et celle-ci est posée sur un char de triomphe richement orné, et à une hauteur assez élevée pour être aperçue de tous et dominer toute la multitude.

Aussitôt qu'elle est dressée sur son piédestal, elle est saluée par un immense applaudissement et par un signe de croix. Le cantique *Gardons-là bien cette croix du Sauveur* est chanté avec plus d'enthousiasme que jamais. Le R. P. monte sur le piédestal, et là, au pied de la croix, en présence d'un auditoire avide de la parole de Dieu, il dit aux habitants de Beauregard qu'ils viennent d'élever un monument de reconnaissance au Dieu qui les a délivrés, comme autrefois les Israélites en élevèrent un en mémoire de leur délivrance de la servitude. Comme eux ils doivent le garder et en perpétuer le souvenir dans leurs familles. Il montre ensuite les bienfaits de la croix sur le monde, la société, la famille et les individus, les enseignements de la croix, et les devoirs que nous avons à rendre à la croix. Enfin, terminant comme il avait commencé : Si des jours mauvais venaient à se lever sur la France ; si des ennemis de Dieu trahaient des projets sacrilèges contre votre croix, habitants de Beauregard, vous feriez bonne garde. Tel est le sens du discours du R. P. Antonin, qui a produit une vive impression.

La procession se remet en marche au chant des cantiques, pour se rendre à l'église où la cérémonie se termine par le salut solennel du Très-Saint-Sacrement.

J***

La faculté des lettres de Toulouse vient de subir une perte douloureuse. M. Maurial, professeur de philosophie est mort samedi dernier.

Ancien élève du lycée de Cahors, où il avait fait de brillantes études sous la direction de Berger et Vacherot, M. Maurial avait parcouru une brillante carrière dans l'Université, et était arrivé de bonne heure à la chaire de philosophie de la faculté de Strasbourg.

Après la guerre, il fut nommé en la même qualité à Toulouse, en remplacement de M. Gatién-Arnoult. C'est là que la mort est venue l'enlever à ses amis et à ses admirateurs.

Sur sa tombe, M. Delavigne, l'éminent doyen de la faculté des lettres, a retracé rapidement cette vie si bien remplie. M. Guénot, au nom du comité d'Alsace-Lorraine, a adressé aussi d'éloquents adieux au savant et regretté professeur.

ETAT CIVIL DE LA VILLE DE CAHORS

Du 11 au 18 août 1874.

Naissances.

Richard (Léon), rue Rempart. — Arbouys (Louis), naturel, rue Nationale. — Rouffié (Louis), à Cabessut.

Mariages.

Bonamy (Lucien-Etienne) et André (Marie-Alexandrine-Adélaïde).

Décès.

Leclair (Françoise), tailleur en robes, 78 ans, rue de la Liberté. — Trabouyé (Pierre), cultivateur, 78 ans, rue du Peigne. — Bédudé (Jean-Etienne), fabricant de lampes, 84 ans, rue St-Urcisse. — Calmon (Marguerite), charcutière, 48 ans, rue de la Liberté. — Bédudé (Marie), 22 mois, rue Rempart. — Réhlié (Louise-Joséphine-Rose), 1 an, Boulevard sud. — Coudere (Catherine), 77 ans, célibataire, place St-James. — Laborie (Jean-Pierre), plâtrier, 69 ans, rue du Plot.

Pour la chronique locale, A. Laytou.

Dernières nouvelles

Versailles, 19 août 1874.

Le conseil des ministres s'est réuni, aujourd'hui, à Paris, sous la présidence du général de Chabaud-Latour. Commencé à 10 heures du matin, le conseil s'est prolongé jusqu'à midi. Je n'ai pas besoin de vous dire que le secret a été gardé sur les différents points qui ont fait l'objet de la discussion. Tout ce qu'il m'a été permis de savoir c'est que le gouvernement attend

de pied ferme les interpellations annoncées. En ce qui concerne surtout la reconnaissance du gouvernement espagnol, le gouvernement, je le crois, prendra les choses d'assez haut. Je vous ai dit déjà que cette reconnaissance était une affaire arrêtée. Il est à présumer qu'avant de prendre une pareille détermination, le gouvernement a pesé toutes les raisons pour et contre ; que, d'un autre côté, s'il y a pris cette décision sans consulter l'Assemblée, c'est qu'il était fort de son droit. Je crois donc que toutes les interpellations du monde n'y feront rien et que les députés n'obtiendront que des réponses avasives. Dans tous les cas, il ne peut être question, ainsi que certains journaux l'ont insinué, de la convocation de l'Assemblée.

Relativement à l'affaire Bazaine, le gouvernement est également prêt à répondre. Le rapport du général Lewal est arrivé au ministère. M. de Villeneuve-Bargemont, préfet des Alpes-Maritimes, est venu de son côté donner au gouvernement les renseignements qu'il a pu recueillir. Maintenant, me demanderez-vous, quel est le résultat de toutes ces enquêtes ? La note publiée par la Presse, et que j'ai reproduite hier, me semble jeter un peu de lumière sur cette affaire mystérieuse. M. Bazaine ne s'est pas évadé dans le sens propre du mot, il est sorti. Et à ce propos, laissez-moi vous raconter une histoire qui pourrait bien être vraie.

Il paraîtrait que M. Bazaine avait été prévenu et qu'il savait au juste l'heure fixée pour son évasion et la manière dont elle devait s'accomplir. Voici comment : Un des soldats de la garnison avait été gagné par le prisonnier et communiquait avec M^{me} Bazaine. Celle-ci l'aurait tenu au courant de l'affaire et le soldat transmettait au prisonnier par lettre ce qu'il avait appris. Le mode de transmission était très simple. Chaque fois que ce soldat était de garde il le faisait savoir à M. Bazaine, qui se tenait alors près de la terrasse, en bas de laquelle le factionnaire faisait les trente pas. Au moment où celui-ci passait devant lui, Bazaine n'avait qu'à se baisser et à prendre la lettre que le factionnaire tenait au bout de son chassepot.

Le jour où M. Bazaine s'est évadé, m'a-t-on dit, ce soldat était de garde. Il est probable que demain nous saurons à quoi nous en tenir ! Mais alors, que deviennent et la corde tachée de sang, et l'allumette, et la ceinture de Pompée, et l'évanouissement de madame Bazaine, et sa lettre signée Josepha, etc., etc.

Au fond, cette histoire-là est très-curieuse pour le public, mais je crains bien que l'enquête ne vienne jeter un peu de ridicule sur les trois héros de cette évasion.

Le maréchal Mac-Mahon poursuit son voyage avec rapidité. Il a déjà visité Le Mans, Laval, Saint-Malo, Rennes, demain il sera à Brest ; et partout il reçoit un chaleureux accueil.

De sa présence à Saint-Malo, je ne veux relever qu'un petit incident qui a son importance. M. Hovins, président du tribunal de commerce ayant lu une allocation dans laquelle il attribuait le marasme des affaires au défaut d'institutions politiques et au manque d'un gouvernement défini ; le maréchal de Mac-Mahon a répondu à M. Hovins qu'il se trompait en disant qu'il n'existe pas de gouvernement défini ; que l'Assemblée nationale lui avait confié pour 7 ans le pouvoir et que pendant ce temps il userait de tous les moyens légaux pour donner l'ordre et la sécurité au pays. Le Président de la République a ajouté, qu'en Angleterre et en Allemagne, où il existe un gouvernement définitif, les affaires néanmoins souffrent comme en France.

Bourse de Paris.

Paris, 20 août 1874.

Rente 3 p. %	63,50
— 4 1/2 p. %	92,05
— 5 p. %	99,40

Annonces

Correspondance financière

Paris, le 16 août.

Il y a deux mois, quand les transactions à la Bourse reprenaient de l'activité, lorsque l'abondance des capitaux faisait entreprendre cette campagne de hausse qui a pour résultat de relever le prix de toutes les valeurs et de conduire l'emprunt au pair, nous avions signalé à nos lecteurs un certain nombre de valeurs qui nous paraissaient destinées à une importante plus-value. C'est ainsi que nous avons recommandé aux capitaux de placement les actions de la Société franco-hollandaise, les obligations du Nord-Est de France, les Obligations de Lille à Valenciennes, les Obligations de Lille à Béthune et les Obligations d'Orléans à Rouen (section Sud).

Depuis cette époque, il n'est aucun de ces titres qui n'ait acquis une plus-value considérable: les actions de la Banque Franco-hollandaise ont monté de 130 fr.; les obligations du chemin de fer du Nord-Est se sont élevées de 262 à 284 fr., l'émission de 24,000 obligations de cette société faite par l'intermédiaire de la Banque Franco-hollandaise a été couverte cinq fois et les titres se sont négociés avec 12 fr. de prime sur les cours d'émission. Les obligations Lille à Valenciennes et Lille à Béthune sont également en progrès très sensible. Les obligations d'Orléans à Rouen (section Sud) qui étaient il y a deux mois à 207 fr. sont maintenant à 222 fr. après en avoir détaché un coupon.

Aujourd'hui que le paiement du coupon du 5 %, que la réduction de l'intérêt des Bons du Trésor, que l'abondance de la récolte des céréales, va faire affluer beaucoup d'argent à la Bourse, nous avons la conviction de donner un bon conseil aux capitaux en leur recommandant encore les titres que nous venons d'énumérer et qui sont appelés avec certitude à une nouvelle et très importante plus-value.

Nous leur recommandons particulièrement l'obligation d'Orléans à Rouen (section Sud) qui, suivant nos prévisions, doit arriver dans un temps prochain aux cours des obligations des Charentes avec lesquelles l'obligation d'Orléans à Rouen (Sud) peut être justement comparée.

A vendre l'une des meilleures librairies de Bordeaux, faisant

en moyenne 80,000 francs d'affaires. Facilité de paiement. S'adresser à M. Labat jeune, 49, rue Porte-Dijeaux, Bordeaux.

SANTÉ A TOUS rendue sans médecine sans purges et sans frais, par la délicieuse farine de Santé de Du Barry de Londres, dite :

REVALESCIERE

Vingt-sept ans d'un invariable succès en combattant les dyspepsies, mauvaises digestions, gastrites, gastralgies, glaires, vents, aigreurs, acidités, pituites, nausées, renvois, vomissements, même en grossesse, constipation, diarrhée, dysenterie, coliques, phthisie, toux, asthme, étouffements, étourdissements, oppression, congestion, névrose, insomnies, mélancolie, diabète, faiblesse, épuisement, anémie, chlorose, tous désordres de la poitrine, gorge, haleine, voix, des bronches, vessie, foie, reins, intestins, muqueuse, cerveau et sang. — 75,000 cures, y compris celles de Madame la Duchesse de Castell Stuart, le duc de Pluskow, Madame la marquise de Bréhan, lord Stuart de Decies, pair d'Angleterre, etc., etc.

Cure N° 65,311.

Vervant, le 28 mars 1866.

Monsieur, — Dieu soit béni ! votre Revalescière m'a sauvé la vie. Mon tempérament naturellement faible était ruiné par suite d'une horrible dyspepsie de huit ans, traitée sans résultat favorable par les médecins, qui déclaraient que je n'avais plus que quelques mois à vivre, quand l'éminente vertu de votre Revalescière m'a rendu la santé.

A. BRUNELIÈRE, curé.

Cure N° 74,442.

Courmès, par Vence (Alpes-Maritimes), juillet 1874.

Depuis que je fais usage de votre bienveillante Revalescière, je ressens une nouvelle vigueur, la laryngite dont je souffre depuis deux ans tend à disparaître avec le malaise que j'éprouvais dans tous mes membres.

Je vous en exprime toute ma reconnaissance. MEYFFRET, curé.

Cure N° 68,443.

M. Lacan père, de 7 ans de Paralyse des jambes, des bras et de la langue.

Plus nourrissante que la viande, elle économise encore 50 fois son prix en médecines. En boîtes : 1/4 kil., 2 fr. 25; 1/2 kil., 4 fr.; 1 kil., 7 fr.; 12 kil., 60 fr. — Les Biscuits de Revalescière, en boîtes des 4, 7 et 60 fr., rafraichissent la bouche et l'estomac, enlèvent les nausées et vomissements, même en grossesse ou en mer, ainsi que toute irritation

et toute odeur fétideuse en se levant, ou après certains plats compromettants : oignons, ail, etc., ou boissons alcooliques, même après le tabac. — La Revalescière chocolatée, en boîtes de 2 fr. 25 c.; de 576 tasses, 60 fr. — Envoi contre bon de poste, les boîtes de 32 et 60 fr. franco. — Dépôt chez M. Vinel, pharmacien à Cahors et chez les pharmaciens et épiciers. — Du BARRY et Co, 26, place Vendôme, Paris.

LA NATURE

Revue des Sciences

La nature paraît tous les samedis. Chaque numéro est formé de 16 pages, à deux colonnes. Chaque année de la publication comprendra deux magnifiques volumes grand in-8°, richement illustrés de 416 pages chacun, avec titre, frontispice, table et index alphabétiques qui seront donnés en supplément, en sus de, 416 pages.

La collection du journal sera une véritable encyclopédie, en même temps qu'une revue annuelle des découvertes, et des travaux scientifiques de la France et de l'étranger. La Nature tout en ayant pour but spécial de traiter les questions d'actualité, offre aussi à ses lecteurs, sous une forme attrayante et sérieuse tout à la fois, des articles de variétés sur les merveilles de la science et de ses applications aux arts et à l'industrie.

Bureaux, 17, Place de l'Ecole de Médecine, Paris.

Sommaire du n° 62. — 8 août 1874.

Les machines volantes, par G. Tissandier. — L'enquête sur la mort de l'homme volant, par W. de Fonvielle. — Une mer intérieure en Algérie, par H. de la Blanchère. — Tumulus ou butte de Dissignac, par L. Godefroy. — Les combinaisons métalliques de l'hydrogène, par Ed. Landrin. — Le venin du scorpion, par L. Lhéritier. — Association française. — Les récents modèles d'armes à feu de l'infanterie, (suite), par E. Guillemin. — Chronique. — Académie des sciences, par S. Meunier. — Correspondance. — La comète Coggia.

Crédit foncier de France.

Emission à 460 fr. d'Obligations communales de 500 francs 5 0/0, remboursables en 50 ans par voie de tirage au sort. Emissions au pair d'Obligations communales 5 0/0, à 5, 6, 7, 8, 9 ou 10 ans d'échéance. — On souscrit : à Paris au Crédit foncier de France, rue Neveves-Capucines, n° 19; — dans les départements, aux Recettes des finances, chez MM. les notaires et chez tous les correspondants du Crédit foncier.

On peut chez les mêmes intermédiaires se procurer, au cours, des obligations communales 5 % rapportant 15 francs et remboursables à 300 fr.

Revue Scientifique.

SOMMAIRE DU NUMÉRO 7 (15 AOUT 1874)

Congrès international d'anthropologie et d'archéologie préhistoriques à Stockholm. — Un voyage scientifique à Lyon. — VII. L'école La Martinière, par M. Émile Alglave. — Travaux scientifiques français, par M. A. Laussedat. — Le congrès de la Société d'agriculture d'Angleterre, à Bedford. — Bulletin des Sociétés savantes : Académie des sciences de Berlin; Académie des sciences de Paris. — Manuel d'analyse au chalumeau, par M. Cornwall. — Chronique scientifique.

Revue Politique et Littéraire.

SOMMAIRE DU NUMÉRO 7 (15 AOUT 1874).

La semaine politique. — Le chevalier Villegagnon et la colonie française au Brésil au XVI^e siècle. — La littérature sous le second empire : Michelet, par M. E. Despois. — Les classes ouvrières en Russie : L'habitant des villes, par M. Flérowski. — Notes et impressions, par M. Y***. — Le maréchal Bazaine défendu contre ses détracteurs.

On s'abonne au bureau du journal, 17, rue de l'Ecole de Médecine à Paris.

Chaque journal : Paris, Six mois : 12 fr. — Un an : 20 fr. Départements, Six mois : 15 fr. — Un an : 25 fr.

Les deux journaux réunis : Paris, Six mois : 20 fr. — Un an 36 fr. — Départements, Six mois : 25 fr. — Un an : 42 fr.

Prix du numéro : 50 centimes.

Avis important.

Nous faisons un dernier et pressant appel à nos abonnés en retard. Il importe, vu le nombre croissant des souscripteurs, que les abonnements nouveaux ou les renouvellements soient soldés d'avance.

La tenue des registres est ainsi simplifiée et l'on évite toute irrégularité de service.

Nous conseillons l'envoi d'un bon sur la poste, comme le moyen le plus sûr, et le plus rapide.

Le Directeur, A. LAYTOU.

Pour les extraits et articles non signés Le propriétaire-gérant, A. Laytou.

A VENDRE une grande quantité de Tuiles creuses pour toiture. — S'adresser au bureau de Journal du Lot.

EN VENTE

Chez M. J.-D. Crayssac, libraire

Jean XXII et la Pologne

ETUDE HISTORIQUE DU XIV^e SIÈCLE

par M. J. MALINOWSKI, professeur de langues vivantes au Lycée de Cahors.

Prix : 30 centimes

ÉDOUARD PRIVAT, libraire-éditeur, rue des Tourneurs, 45, à Toulouse.

HISTOIRE GÉNÉRALE DE LANGUEDOC

AVEC DES NOTES & LES PIÈCES JUSTIFICATIVES PAR DOM CL. DEVIC ET DOM J. VAISSETTE

RELIGIEUX BÉNÉDICTINS DE LA CONGRÉGATION DE SAINT-MAUR

Édition accompagnée de Dissertations & Notes nouvelles, contenant le Recueil des Inscriptions de la Province, antiques & du moyen âge, des Planches, des Cartes & des Vues de monuments,

Publiée sous la direction de M. ÉDOUARD DULAURIER, membre de l'Institut; annotée par M. ÉMILE MABILLE, attaché au département des manuscrits à la Bibliothèque nationale; M. EDWARD BARRY, professeur d'histoire à la Faculté des lettres de Toulouse; continuée jusques en 1790 par M. ERNEST ROSCHACH, correspondant du ministère de l'Instruction publique pour les travaux historiques, & autres savants, membres de l'Institut ou professeurs.

L'HISTOIRE GÉNÉRALE DE LANGUEDOC, avec la continuation & les additions, forme 14 forts volumes in-4°, au prix de 20 francs le volume, en demi-reliure anglaise, solide & élégante, imprimés avec des caractères elzéviriens fondus spécialement pour cette édition. — Après la publication complète de l'ouvrage, le prix en sera porté, pour les non-souscripteurs, à 350 francs. — Il a été tiré cent exemplaires numérotés, dont cinquante sur papier vélin & cinquante sur papier à la cuve, au prix de 40 francs le volume. — Des Cartes géographiques, des Planches de sceaux & de monnaies, & des Vues de monuments seront réunies dans un Album particulier.

ONT PARU : La 1^{re} partie du TOME I^{er}, comprenant l'Introduction & le commencement du texte des Bénédictins; — le TOME III, complet; — la 1^{re} partie du TOME IV, Notes & Additions.

Les compléments des TOME I & IV paraîtront prochainement. — L'impression se continue d'une manière aussi active que le comporte la bonne exécution d'un travail aussi important.

Au 25 janvier 1873, plus de cinq cents souscripteurs ont honoré déjà de leur signature cette grande publication.

On souscrit : à Toulouse, chez ÉDOUARD PRIVAT, éditeur, 45, rue des Tourneurs, & chez les principaux libraires de France & de l'étranger.

Le Prospectus, qui donne une idée du format, du papier & des caractères adoptés pour cette nouvelle édition, sera envoyé franco à toute personne qui en fera la demande à M. PRIVAT, éditeur, 45, rue des Tourneurs, à Toulouse.

A Vendre ou à Louer

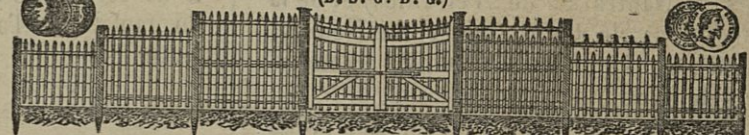
GARNIE OU NON GARNIE

L'auberge dite de Jean de Bru, située rue du Lycée, à Cahors et tenue par M^{me} veuve LAFON (Hélène).

S'adresser pour traiter à ladite veuve LAFON, propriétaire de l'établissement.

Toutes facilités pour le paiement.

AVIS A MM. LES PROPRIÉTAIRES ET AUX COMPAGNIES DE CHEMINS DE FER (S. S. G. D. G.)



COMPTOIR A BORDEAUX Cours Napoléon, 132. CLOTURES DE LA GIRONDE EN TREILLAGE A LA MÉCANIQUE USINE au port de la Souys LA BASTIDE-BORDEAUX

CE GENRE DE CLOTURE OFFRE LE DOUBLE AVANTAGE D'ÉCONOMIE ET DE DURÉE. PRIX : Depuis 40 c. le mètre courant à 1 fr. 15 c., suivant la hauteur. ÉCRIRE franco. Fils noirs et galvanisés pour vignes, etc. au prix de fabrique.

S'adresser pour tous renseignements et achats, à M. Breil, marchand quincailler, boulevard Nord, seul représentant pour l'arrondissement de Cahors.

MAGASIN DE FLEURS ARTIFICIELLES



M^{me} LINON

FLEURISTE

rue du Lycée, à Cahors

Grand assortiment de Bouquets d'Église; Vases en porcelaine; Flambeaux en verre et Fournitures pour fleurs; Papiers de toutes couleurs.

Bouquets de fêtes votives; Feux d'artifices; Lanternes vénitienne en tous genres.

NOUVEAU-NÉS Avis aux Mères

Toutes les maladies du premier-âge, Coliques des Nouveau-Nés, vomissements, diarrhée, insomnies, toux, fièvre, et surtout les Épilepsies difficiles et les Convulsions, sont prévenues et guéries par le SIROP PADIATIQUE de E. TEISSIÈRE, Pharmacien à Limoges (Mention honorable de la Société protectrice de l'Enfance).

A Cahors, chez M. Rouquette, pharmacien.

ÉVITER LES CONTREFAÇONS CHOCOLAT-MENIER EXIGER LE VÉRITABLE NOM